

délibération :
D_2018_6_5

L'an deux mille dix huit , le vendredi 08 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 01 Juin 2018

Présents : 15

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur CAPLOT Serge

Votants : 20

**Objet : Acquisition d'un bus
pour le transport scolaire**

Pouvoirs :

Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard
Madame AUDUREAU-GROSS Peggy a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur RABSKI Jean, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bus Iveco 27 places, acheté en 2006, est actuellement immobilisé pour une lourde panne (faisceau électronique) dont le montant de la réparation (plus de 7 500 €) est supérieur à la valeur marchande du véhicule.

Trois options étaient envisagées à savoir :

- la réparation du bus de la commune avec un devis estimé à 7 669.63 € ou,
- l'acquisition d'un véhicule neuf ou,
- la location d'un bus.

Le bureau des adjoints, réunis le 16 mai, a proposé de lancer une consultation pour l'acquisition d'un bus et de recourir à la location temporaire d'un bus.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de lancer une consultation pour l'acquisition d'un nouveau bus scolaire ;
- **DE RECOURIR** à l'emprunt pour le financement de ce véhicule ;
- **DE SOLLICITER** des subventions auprès des organismes financeurs ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les documents relatifs à la présente décision.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/06/2018, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le **29 JUIN 2018**

Le Maire
Michel CARTERET

